

Philippe FOLLIOT

Député du Tarn
Secrétaire de la commission
de la défense et des forces armées

Monsieur Pierre MONGIN
RATP
54, Quai de la Rapée
75012 PARIS

Paris, le 11 février 2015

Monsieur le Président,

Il y a quelques semaines a été porté à ma connaissance le projet de la RATP de prolonger la ligne T3B du tramway parisien entre la Porte de la Chapelle et la Porte d'Asnières. Permettez-moi de vous signifier que l'appel d'offre relatif à cette commande rédigé par vos services est pour le moins scandaleux. Celui-ci précise implicitement dans les paragraphes 6.2.3 à 6.2.8 que les matériaux à utiliser dans cette construction doivent être des pierres importées de Chine alors même qu'il existe en France les ressources, l'outil industriel et le savoir-faire nécessaires et équivalents.

Une entreprise comme celle que vous dirigez a une responsabilité de plusieurs types. Tout d'abord sociale. La RATP représente l'excellence française en matière de transports au service des usagers franciliens. Fortement implantée et porteuse de valeurs dans notre pays, est-il normal que celle-ci préfère aller se fournir en matériaux à l'étranger au détriment de salariés des industries de construction qui ont besoin de travaux d'intérêt général comme votre projet pour pérenniser leur activité ? Les entreprises du secteur de la construction et des pierres naturelles ont besoin, en effet, du soutien total des organismes publics et de leurs partenaires comme l'est la RATP pour pouvoir remplir leurs carnets de commandes.

La RATP a aussi une responsabilité politique et éthique. A l'heure de la Responsabilité sociale des entreprises, du Pacte de responsabilité et des divers soutiens au « Made in France » comme le sont les Indications Géographiques, il serait de bon ton que la RATP respecte ces initiatives. Aussi, si solliciter des entreprises françaises, ou du moins ne pas les discriminer comme c'est le cas dans l'appel d'offre en question, peut paraître plus couteux au niveau de l'entreprise que vous représentez, collectivement, les bénéfices sont bien plus grands. En sollicitant des entreprises françaises de la construction, ce sont des charges patronales, des impôts sur le revenu, de la TVA, des impôts sur les sociétés et une contribution économique territoriale que vous permettez de faire collecter à l'Etat et aux collectivités afin qu'ils soient redistribués, à la RATP aussi ! Ce sont aussi moins de dépenses sociales vouées à compenser les emplois détruits qui sont dilapidées.

Enfin, la RATP a une responsabilité environnementale. Dans un secteur des transports publics par essence sensibilisé à ces questions-là et face à la nécessité impérieuse qui nous impose tous individuellement et collectivement de réduire les émissions de gaz à effets de serre et de préserver les ressources naturelles, vous ne pouvez ignorer que passer commande auprès d'entreprises chinoises ne respectant pas les mêmes critères environnementaux que ceux en vigueur dans l'Union Européenne multiplie par 8 la production desdits gaz pour assurer l'acheminement des matériaux jusque dans notre pays. Si je vous demandais de revoir les bénéfices-coûts que passer commande auprès d'entreprises françaises pouvait engendrer, ces bénéfices hors-coûts sont tout aussi considérables.

La promotion de l'économie circulaire n'étant pas qu'un effet d'annonce ou une mode mais bien un vrai modèle de croissance économique viable et soutenable du point de vue environnemental qui est proposé aux entreprises et à tous les acteurs publics, je vous demande de revoir les paragraphes évoqués de l'appel d'offre concernant la prolongation de la ligne de tramway T3B afin que leurs critères n'excluent pas, de fait, les candidatures d'entreprises françaises à la réalisation des travaux que vous comptez entreprendre prochainement.

Dans l'attente d'une réaction aussi ferme qu'engagée de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Philippe FOLLIOT

Député du Tarn

Président du groupe d'études Granit,
pierres naturelles, carrières et matériaux
de construction



Monsieur Philippe Folliot
Député du Tarn
Assemblée Nationale
Palais Bourbon
75007 Paris

SDG 2015 - 20166

Paris, le 24 FEV. 2015

Monsieur le Député,

Votre courrier en date du 11 février dernier, portant sur le choix des matériaux dans le cadre du prolongement du tramway T3 à Porte d'Asnières, a retenu toute mon attention.

La RATP, de longue date et encore plus ces dernières années, a en charge un vaste plan d'investissements en Ile de France, alimentant ainsi massivement les entreprises françaises, tant les grands groupes, que les PME, tous secteurs confondus. Notre action, très volontaire, se traduit par la mise en service de très nombreux projets, comme par exemple des prolongements de lignes de métro et de tramways, mais bien d'autres encore.

Sur l'ensemble du territoire national, ce sont plus de 26,000 emplois qui sont directement ou indirectement générés par les investissements de la RATP, qui mesure ainsi très clairement son rôle dans le maintien d'activités industrielles en France. Vous le voyez, c'est très concrètement et au quotidien que la RATP décline sa responsabilité sociale et son patriotisme économique.

Plus globalement, la RATP s'est dotée d'une politique « achats responsables » pour répondre aux grands enjeux de demain, en termes de compétitivité et de développement durable, et contribuer à la performance globale du Groupe RATP. Elle a déjà pris un certain nombre d'engagements sur le thème des PME, démontrant tout l'intérêt que nous leur portons :

- La Charte de la Médiation qui définit les bonnes pratiques entre grands donneurs d'ordre et PME ;
- le Pacte PME dont les missions consistent à soutenir les PME et contribuer à l'émergence d'un tissu d'ETI en France ;
- la Charte des PME innovantes, pour favoriser l'émergence et le développement des PME innovantes ;

- la signature de chartes de bonnes pratiques avec des fédérations professionnelles : la Fédération Nationale des Travaux Publics – (FNTP) – d’une part, et le Syndicat des Auxiliaires de la Manutention et de l’Entretien pour le Rail et pour l’Air – SAMERA, d’autre part.

Dans le cas du prolongement du tramway T3 à Porte d’Asnières, en aucun cas la rédaction du cahier des charges n’impose que les matériaux utilisés soient importés de Chine. Des informations techniques sont fournies uniquement à titre d’exemples afin de guider les industriels et ne constituent nullement des choix arrêtés par la RATP et la ville de Paris, co-maîtres d’ouvrage de ce projet. Seuls l’aspect et les caractéristiques techniques des produits sont arrêtés par les concepteurs, non la provenance des matériaux. Les fournisseurs nationaux sont donc vivement invités à saisir cette opportunité en proposant leurs produits aux acteurs spécialisés de ce secteur.

Je peux en outre vous affirmer que la RATP est attentive au choix des matériaux utilisés dans le respect d’une politique environnementale responsable, tout en veillant à ce que les bonnes pratiques soient respectées dans les appels d’offres et en étant très vigilant sur les coûts des projets.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance pour répondre à vos préoccupations.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Député, l’expression de mes sentiments les meilleurs.

et cordialement

Pierre Mongin

